

CONFERENCE-DEBAT « BILAN DE SANTE DE LA PAC » Troyes – 10 juin 2008

Discours de Philippe PINTA, Président d'ORAMA

Monsieur le Ministre,

Merci tout d'abord à vous, Monsieur le Ministre, d'avoir décidé d'être aujourd'hui parmi nous, malgré votre agenda chargé. L'actualité de notre secteur est tellement riche et le moment que nous vivons si sensible qu'il nous semble, tout comme vous, important d'échanger largement nos réflexions. Pour notre part, nous sommes prêts à le faire dès maintenant, sans tabou et en toute transparence, non seulement sur le dossier débattu ici cet après-midi, mais aussi sur tous les autres sujets qui sont sur la table.

Actuellement, vous le savez, outre les discussions sur le Bilan de Santé, de nombreuses autres questions provoquent de toute part des prises de position incessantes sur les orientations de l'agriculture. La libéralisation des politiques agricoles et l'utilisation de nos matières premières à des fins non alimentaires donnent lieu notamment à de très vifs débats.

Nous avons, nous producteurs, de très profondes convictions par rapport à tout cela! La FAO nous le dit, il existe de larges réserves de surfaces et de productivité dans le monde qui doivent permettre de faire face à tous les types de demandes dont l'humanité a besoin. Il n'y a donc aucune raison, physique, morale, écologique, de s'interdire l'utilisation de nos cultures à des fins non alimentaires. Il faut seulement que le monde ait le même souci que l'Europe de garder une cohérence entre les rythmes de développement du non alimentaire, les productions de grains et les besoins alimentaires.

En tant qu'agriculteurs français, nous sommes convaincus et prêts à jouer un rôle avec nos partenaires de filière afin de relever le défi!

Car nous sommes convaincus avant tout qu'il ne peut y avoir d'agriculture forte sans politique agricole lucide et avant tout réaliste.

Cette nécessité d'une inspiration et d'une vision réaliste de la politique agricole, je souhaite d'abord en parler, à propos du Bilan de Santé de la PAC, mais, n'en doutez pas, je l'étendrai plus largement à nos moyens de production et à nos nouveaux débouchés.

I – Dans sa formulation actuelle, le Bilan de Santé est très éloigné, voire même à contresens de la PAC dont a besoin notre secteur.

A/ Faire des signaux de marché la clef de voûte de la PAC, via le découplage total et la quasi suppression de l'intervention céréalière, constitue une lourde erreur.

1) Car, mes chers amis, qui peut nous prouver que le marché suffit à orienter convenablement les choix des cultures par rapport à la demande?

Sans même parler des possibilités de retournement de conjoncture entre semis et récolte, il existe dans notre secteur des risques de production, des risques qualitatifs, des contraintes d'organisation qui font du prix du marché un indicateur plus relatif qu'ailleurs. C'est pourquoi nous ne sommes absolument pas partisans du découplage total et nous demandons le maintien de paiements spécifiques pour

le blé dur et les protéagineux : c'est un minimum au regard du déficit en protéines végétales de l'Europe.

De même, nous ne souhaitons pas la suppression de l'A.C.E.? surtout en ce moment.

2) D'autre part, qui peut nous prouver que les marchés de nos productions puissent se réguler d'eux-mêmes?

Dans les secteurs des cultures où la production est la plus soumise aux aléas, les disponibilités s'ajustent moins facilement aux besoins, eux-mêmes peu élastiques, que dans d'autres activités.

La campagne qui s'achève nous l'a rappelé avec force, de faibles décalages entre les disponibilités et des besoins peu réactifs peuvent provoquer de très amples fluctuations qui déstabilisent cruellement la donne pour les acheteurs et, évidemment, pour les producteurs. La Commission européenne a pourtant choisi d'ignorer cet énième plaidoyer des faits pour une régulation des marchés à partir de stocks et d'un prix minimum. Sa volonté de remplacer l'actuelle intervention sur le blé par des achats aux moments, aux prix et pour les volumes qu'elle voudrait, est stupéfiante et surtout irresponsable. Rien de tel pour désorganiser le marché et, surtout, pour engendrer défiance, démotivation et, à terme, la colère.

Vous avez réagi avec fermeté à cette proposition, Monsieur le Ministre, et nous vous en remercions, même si l'intervention a été utilisée à l'excès dans quelques nouveaux Etats-membres, en transformant le stockage public en débouché principal. Mais, pour les raisons de fond que nous venons d'exposer et parce qu'il existe des possibilités d'aménagement pour éviter de tels excès, il est complètement illégitime de vouloir la faire disparaître.

B/ Derrière les propositions de la Commission, Il y a aussi un autre postulat que nous contestons : celui de prix durablement élevés de nos productions!

Ce postulat conduit, en matière de paiements directs, à des propositions très sévères : au travers de la modulation supplémentaire et de l'ex. Article 69, nous sommes confrontés à une perspective de réduction inconcevable de ces paiements. Outre les 5% de modulation actuelle et près de 2% pour doter les producteurs de fruits et légumes de DPU, il est envisagé de prélever encore 18 %. Cela nous amènerait à 25%. Cet état de fait est totalement inacceptable !

1) Comment affirmer que les prix des céréales seront durablement élevés? Cela semble aussi réaliste que de prétendre que l'agriculture biologique pourrait nourrir la planète! Nous savons bien que c'est faux. Notre expérience nous persuade que nous aurons en fait à vivre avec une forte volatilité des prix et, dans ce contexte, affronter des périodes de dépression, parfois pendant plusieurs années consécutives.

C'est pourquoi nous pensons que les décisions de politique agricole doivent rester prudentes et réalistes.

Ayons à l'esprit ce qu'ont vécu les Etats-Unis après avoir adopté leur "Farm Bill" 97/2001. Ce "Farm Bill" avait en grande partie démantelé les soutiens aux cultures arables : les analyses effectuées à la suite de la hausse des prix de 1995 avaient convaincu les autorités américaines d'une évolution durablement positive des marchés. Ce qui advint fut très différent des prévisions et les américains firent vite machine arrière. L'expérience n'a pas été oubliée, comme l'a montré le Congrès en votant le "Farm Bill 2008". Nous aimerions que le Conseil agricole, à la

lumière de ces douloureuses expériences, manifeste ces prochains mois le même pragmatisme vis-à-vis des propositions de la Commission.

- 2) Il faut mesurer les conséquences qu'auraient, dans un contexte de prix détérioré, les baisses de soutien évoquées, ce d'autant plus que nos charges ont déjà augmenté de 20 à 40 €/tonne en un an. Nous pourrions vite nous retrouver à 70/80 €/de revenu par ha de blé, niveau où nous avons stagné plusieurs années de suite avant 2006. A cette période, souvenez vous, beaucoup d'entre nous s'interrogeaient sur leur chance d'avenir dans le métier. Personne d'entre nous n'envisage désormais de revivre pareille situation.

Soyons très attentifs aux machines américaines à faire baisser nos prix -la valeur du dollar, le loan rate- qui peuvent s'enclencher à tout moment. Et ce ne sont pas, hélas, les positions de M. Mandelson dans les négociations de l'OMC qui amélioreront la situation. Merci au Gouvernement de rester très vigilant en toute occasion sur cet important dossier.

- 3) En fait, en matière de paiements directs, la vraie référence c'est ce que font les américains pour leurs producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux!

Plus concrètement, pourquoi ne pas rejeter toute modulation supplémentaire, comme vous le proposez vous-même, Monsieur le Ministre?

Pour le reste, c'est-à-dire pour l'ex-article 69, s'il s'agit de financer une vraie assurance-risques et pour mieux soutenir les secteurs ovins et lait de montagne, 4 à 5% de prélèvement sont suffisants.

Nous savons bien sûr que d'autres secteurs incitent à aller au-delà. Qu'ils s'inspirent d'abord de la solidarité interne que nous avons mise en œuvre dès 1992 dans notre propre secteur en matière de paiements directs avant d'aller plus loin!

Enfin, pour mieux supporter économiquement l'ex-article 69, que Bercy fasse un effort à son tour et crée une vraie Caisse pour Aléas! Ce sera une vraie avancée gagnant-gagnant : le fisc sera gagnant, globalement, s'il nous donne cette possibilité supplémentaire de solidifier nos exploitations pour faire face aux coups durs!

II – Au-delà du Bilan de Santé, Monsieur le Ministre, la notion de "produire plus" que vous appelez de vos vœux ainsi que le Président de la République dépend également des moyens de production dont nous pourrions disposer.

« Produire plus et mieux », oui, Monsieur le Ministre, ce mot d'ordre nous le faisons nôtre depuis longtemps déjà! Nous le faisons nôtre bien avant d'aller «Grenelliser». Oui, ce mot d'ordre nous va... tant que le mieux ne devient pas l'ennemi du bien!

Alors, réfléchissons ensemble.

A/ Pour éviter cet écueil...

- 1) ...Prenons d'abord en compte les particularités de notre métier. Notre activité s'exerce en milieu ouvert, point entre murs et toit. Cela rend un certain nombre de défis plus difficiles à relever. Dans de telles conditions, il arrive que les progrès ne puissent suivre le même rythme qu'ailleurs. Laissons donc un peu plus de temps au temps.
- 2) ...Réfléchissons concrètement car le bon sens impose aussi, pour les produits soumis à autorisation, de prendre en compte l'évaluation des risques en fonction de leur toxicité théorique. Mais ce n'est pas parce qu'un produit est potentiellement dangereux qu'il doit être totalement prohibé. Ou alors

interdisons les centrales nucléaires, les médicaments et l'automobile, par exemple.

En fait, nous sommes d'accord, tout doit concourir à maîtriser les risques.

B/ Ces rappels étant effectués, évoquons rapidement maintenant les principaux dossiers en cours.

1) En matière de phytosanitaires ...

a)...nous sommes globalement satisfaits des orientations proposées fin mai pour le plan Ecophyto 2018. En l'état actuel des travaux, nous avons l'impression de pouvoir aboutir à une issue acceptable.

b) En revanche, la révision de la directive européenne de 1991 sur la mise en marché des phytosanitaires nous apparaît beaucoup plus inquiétante.

Les divergences d'appréciation de la Commission européenne et de l'Association européenne pour la protection des plantes sur l'impact des textes examinés sont très troublantes. Nous ne pouvons, en particulier, rester indifférents quand nous entendons parler de risques de disparition des triazoles. Nous aimerions un véritable engagement sur ce sujet, Monsieur le Ministre.

c) Ce dont les agriculteurs français sont sûrs, en tout cas, c'est qu'ils se trouvent aujourd'hui confrontés plus que d'autres et de plus en plus souvent à des impasses techniques. Tandis que des produits sont retirés du marché, du fait des fabricants ou bien de décisions réglementaires mal fondées parfois, trop peu de nouveaux produits apparaissent. Le changement de dispositif d'homologation français en 2006 n'a pas amélioré la situation. La résorption du retard accumulé demande plus de temps que prévu et les produits récents dont disposent nos voisins restent hors de notre portée.

2) Hors de portée, l'expression est évidemment applicable cette année à la culture des plantes génétiquement modifiées. Pendant que nous tergiversons, tout s'organise à Bruxelles pour en favoriser l'importation, tant ils sont nécessaires et avantageux pour l'industrie européenne de la nutrition animale.

Où est donc passée la préférence communautaire chère à certains ?

Nous espérons donc que les textes d'application de la loi sur les cultures d'OGM seront pris rapidement pour être opérationnels dans les meilleurs délais.

Nous espérons en l'occurrence que deux évidences au moins auront été comprises :

1) Il ne sert à rien de vouloir chez soi une recherche variétale high tech sans ouvrir le marché qui lui permette de valoriser ses efforts. La recherche finit par émigrer et, à terme, travaille sur des produits adaptés aux contrées où elle se délocalise,

2) Il faut arrêter de donner des gages aux théoriciens de la décroissance et aux extrémistes de tout poil car on ne renforce que les positions des plus agressifs et désoriente les gens raisonnables.

3) Quelques mots enfin sur les moyens de production à propos de l'irrigation. Il y a trois ans, l'Etat s'était engagé devant le Congrès de l'AGPM à soutenir la création de retenues d'eau. Nous espérons que cette promesse sera enfin tenue.

Le "produire plus et toujours mieux" passe également par ce type de stratégie, surtout dans un contexte d'évolutions climatiques incertain.

C/ *Tous ces propos sur nos moyens de production, j'en suis bien conscient, sont le reflet d'une ambiance assez déplaisante.*

Pour diverses raisons, la société et les Pouvoirs publics semblent inquiets de ce que nous faisons, et, de l'autre, nous nous sentons de plus en plus mis en cause professionnellement et exposés à des décisions infondées. Nous voulons faire évoluer cette ambiance et c'est pourquoi ORAMA s'engage, Monsieur le Ministre, en faveur du développement de la certification environnementale des exploitations de grandes cultures.

Il s'agit de proposer à ces exploitations un schéma concret de certification fondé sur le volontariat, la simplicité, la reconnaissance de l'existant et sur un principe de progression. Sur ce point, vous le constatez, Monsieur le Ministre, je ne crois pas que nous soyons bien éloignés de vos conceptions!

En même temps que nous affirmons cet engagement, nous annonçons que nous expérimenterons le dispositif afin de vérifier sa pertinence et sa cohérence par rapport aux attentes des agriculteurs.

Par cette démarche active en faveur d'une certification environnementale, nous voulons prouver notre professionnalisme dans la pratique de notre métier et montrer à tous nos dispositions à l'exercer en toute transparence!

Nous souhaitons que le Gouvernement et la société française soutiennent les exploitants dans cette entreprise innovante et citoyenne et que les réglementations reconnaissent, dans leur teneur, l'esprit de responsabilité et les capacités des producteurs, notamment leur capacité à gérer au mieux les situations à risque potentiel.

Monsieur le Ministre, nous nous tenons à votre disposition et à celle de vos services pour avancer sur cette voie nouvelle.

III. Mais nous devons aussi répondre à de nouveaux défis. Si nous voulons disposer de moyens de production adaptés et innovants, c'est en particulier pour être aussi en permanence capables de répondre au développement de la demande non alimentaire adressée à notre secteur. Sur ce sujet, nous aspirons, là aussi, à une politique réaliste et efficace.

A/ *En premier lieu, gardons nous des faux-débats, aux contraintes inutiles et aux schémas illusoire.*

1) Le débat sur l'augmentation de prix et les tensions que provoquent les utilisations non alimentaires des céréales et oléagineux doit être remis à sa juste place.

La responsabilité qui revient en la matière à ces utilisations n'est qu'accessoire. Gardons à l'esprit que les années passées, les prix de nos productions étaient presque partout dans le monde inférieurs aux coûts de production. Des prix davantage cohérents économiquement ne peuvent être considérés comme une anomalie. Au contraire, puisqu'ils favorisent une progression de la production.

Gardons nous aussi de ne pas céder à l'émotionnel, comme y incitent les grands timoniers de l'écologie. Il est peut-être opportun de rappeler qu'avec 10% d'incorporation de biocarburants, il ne serait utilisé que 2,1 millions de tonnes net de céréales en France. A comparer avec la baisse de production de 4,5 millions de tonnes qu'entraînerait le passage de 20% de surfaces de céréales au mode de culture bio.

2) Autre point de débat, l'efficacité énergétique et environnementale des biocarburants. Nous connaissons maintenant les résultats des vérifications

entreprises au terme du Grenelle sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et de l'Institut Français du Pétrole en même temps que du Ministère de l'Agriculture et de l'ADEME. Ils sont clairement positifs et la situation ne peut que s'améliorer.

Alors, de grâce, plus d'hésitation - à Bruxelles, à Paris - sur l'incorporation à 10%. Et gare aux surenchères sur les pourcentages de réduction de gaz à effet de serre exigés des biocarburants : 35% c'est déjà bien, plus c'est sûrement possible, mais il faut rester pragmatiques, ne pas faire du mieux l'ennemi du bien, encore une fois.

- 3) Enfin, méfions nous des schémas illusoires, comme les recommandations d'attendre pour produire des biocarburants tant que la seconde génération n'est pas mise au point. Vous l'avez fort bien dit, Monsieur le Ministre, à la station INRA d'Estrées-Mons le 11 janvier dernier, je vous cite, "le passage par la première génération est indispensable ; une marche après l'autre, sinon on se casse la figure!". Il n'y a rien à rajouter!

B/ Plutôt que de tomber dans ces chausse-trapes, je vous demande de revenir à une continuité de l'action publique.

- 1) En matière de biocarburants, la défiscalisation partielle doit garder un sens dans la durée. Avec les industriels, nous avons toujours accepté que cette exonération partielle de taxe soit évolutive au fur et à mesure que les usines sortent de leur phase d'apprentissage. De là à ce que l'Etat décide ou impose des coupes sombres, nous disons : "ce n'est pas possible!"

Ce n'est pas sur de telles bases que nous avons été incités à investir.

En ce qui concerne les biocarburants, deux autres questions restent en suspend : d'une part, celle de l'augmentation des taux d'incorporation, liée à des modifications de la directive européenne Qualité des carburants ; d'autre part, l'adoption d'un régime d'éco pastille pour les voitures flexfuel qui soit incitatif, comme cela aurait dû être le cas depuis le début. Nous serions heureux que vous nous donniez votre position, Monsieur le Ministre.

- 2) Nous aimerions aussi enfin savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les bioplastiques agricoles et la bioélectricité d'origine agricole.
 - a) Pour les bioplastiques, puisque la Commission européenne refuse les projets du décret sur les sacs de caisse et les autres utilisations, la France va-t-elle appliquer une TGAP aux plastiques traditionnels comme le font d'autres états européens?
 - b) Pour la bioélectricité d'origine agricole, à quand la revalorisation du tarif de rachat pour les petites unités, qui est notoirement insuffisant? A quand également la réponse de l'Etat à l'appel d'offres de décembre 2006 pour les unités de cogénération de dimension supérieure?

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Ministre, avant de conclure mon propos, j'aimerais vous faire part d'un souhait très profond et, je le sais, partagé par la plupart d'entre vous dans cette salle.

Dans trois semaines, la France va assumer, pour six mois, la présidence de l'Union européenne et, vous-même, Monsieur le Ministre, vous serez le Président du Conseil agricole européen.

Au-delà de mes souhaits très sincères de bonne chance et de travail fructueux, je vous demande de saisir l'opportunité d'impulser des infléchissements significatifs du Bilan de Santé, des négociations de l'OMC -en espérant qu'il soit encore temps- et de régler, de façon positive, les autres dossiers que nous avons évoqués.

Dans une actualité mondiale difficile et sombre, avec l'apparition de nouvelles tensions alimentaires, de l'inflation pétrolière, de la volatilité des marchés, la France a une chance à saisir.

Elle doit ouvrir le chemin et la voie à d'autres alternatives et à d'autres pratiques en remettant en cause les schémas théoriques, rigides, voire radicaux qui nous emprisonnent!

C'est par le pragmatisme, peut-être à travers une certaine flexibilité, c'est par la compréhension, l'action et la confiance retrouvée qu'une nouvelle politique doit inspirer les réformes à conduire en matière agricole. Autant de valeurs que, pour notre part, avec nos partenaires de filières, nous pratiquons aujourd'hui pour nous bâtir un avenir commun!

Voici, Monsieur le Ministre, ce que nous souhaitons et tous nos vœux vous accompagnent!

Au terme de la présidence française, des choix auront été effectués.

Alors, afin de battre le fer quand il est chaud, nous vous proposons, d'ores et déjà, de nous donner rendez-vous presque aussitôt, Monsieur le Ministre.

Notre Sommet du Végétal aura lieu en effet à Strasbourg les 21 et 22 janvier. Ce sera l'occasion de dresser un état des lieux et d'aborder l'étape suivante, celle de 2013.

A très bientôt, donc.

Je vous remercie de votre attention.